AR Prefecture

063-216300566-20230203-2023_05_1-DE Reçu le 13/02/2023

Publié le 13/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 03 février 2023

Nombre de membres:

En exercice	11
Présents	9
Procurations	2
Votants	11

L'an deux mille vingt-trois le vendredi 3 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents: MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, RODRIGUEZ Sandrine; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, GUILLY Philippe, BONNET Christian et FAURIAT Jonathan (arrivé à 20h30)

Date de la Convocation: 24/01/2023

Absents ayant donné procuration : Mme GRAZON Roseline représentée par Mme ECHALIER Marilyn, M. VAISSE Bernard représenté par M. FOUGERE Gilles.

VOTES:

Pour: 0 Contre: 0 Abstention: 0 Absent:

Secrétaire de séance désigné : Mme RODRIGUEZ Sandrine

Délibération N°2023 05 1

« ancienne poste »; L'avant-projet définitif arrête l'estimation des travaux de la 1ère tranche à 354 991,92 €

Vu l'avant-projet définitif concernant le projet de rénovation du bâtiment communal dit

Objet : Demande de subvention - Fonds

vert au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics

Annule et remplace la délibération 2023 05 (erreur de saisie)

H.T. Considérant le marché de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 39 049,12 € HT

Le projet dans sa première tranche consiste en la rénovation complète du bâtiment communal comprenant l'aménagement extérieur et gros-œuvre sur l'ensemble du bâtiment ainsi que l'aménagement complet de la salle multi-activités au rez-de-chaussée. Les travaux prévus concourant à l'atteinte de la performance énergétique tels que l'isolation des combles perdu de l'ensemble du projet, l'isolation intérieure des murs, l'isolation plancher bas du rez-de-chaussée, le remplacement des menuiseries, le remplacement des convecteurs électriques par une pompe à chaleur air/air et la mise en place d'une ventilation double flux dans la salle multi-activité font que ce projet peut être subventionnable au titre du fonds vert dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de financer la 1ère tranche de ces travaux d'investissement de la façon suivante :

Dépenses		Recettes			
Objet	Montant H.T.	Subventions	Montant sollicité	% sur la totalité des travaux	
Travaux	354 991,98	DETR (30 % sur 394041,10 €)	118 212,33	34,15 %	
		DETR Bonus énergie (15% sur 109100,00 €)	16 365,00		
		Etat - Fonds vert	99 455,55	25,24 %	
		Conseil départemental FIC (40 % sur 78000,00	31 200,00	7,92 %	
		€)			
Honoraires	39 049,12	Région Bonus ruralité (40 % sur 150000,00 €)	50 000,00	12,69 %	
		Autofinancement communal/emprunt	78 808,22	20 %	
Total HT	394 041,10	Total	394 041,10	100,00 %	

AR Prefecture

063-216300566-20230203-2023_05_1-DE Reçu le 13/02/2023 Publié le 13/02/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- → d'approuver l'opération et son plan de financement ;
- → d'approuver la demande de subvention au titre du Fonds vert ;
- → d'autoriser M. le Maire à signer les documents s'y référant ;
- → d'inscrire les dépenses au budget communal 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 13 104013 et publication le 13 104613

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme Le Maire, Sébastien DUGNAS